



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail
Force Ouvrière - Section Départementale des Landes -**

Maison des syndicats 97 Place de la Caserne Bosquet
BP 217 - 40004 Mont de Marsan cedex -
Tél. : 07 81 24 53 96 (Nicolas GUYARD- Secrétaire Général)
06 84 73 93 43 (Isabelle BENQUET – Secrétaire Générale Adjointe)
Email : fnecfp.fo40@free.fr Site national : <https://www.fo-fnecfp.fr>

CDEN du lundi 29 novembre 2021

Déclaration préalable de la FNEC FP- FORCE OUVRIERE 40

*Madame la Préfète des Landes,
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes,
Monsieur l'inspecteur Académique, directeur académique des services de l'E.N. des Landes,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,*

La Fnec FP-FO des Landes apporte son soutien à l'action revendicative et à la grève illimitée des salariés en Guadeloupe, et à la grève reconductible en Martinique. Leurs revendications sont les nôtres.

Ce CDEN est le CDEN consacré à la rentrée scolaire, qui a eu lieu début septembre comme chacun sait, il y a donc 3 mois déjà. Cette date tardive n'est donc pas satisfaisant pour notre part.

Ce qui marque cette rentrée largement entamée, c'est la PÉNURIE totale des postes qu'ils soient administratifs, médico-sociaux, en vie scolaire, ou enseignants : pénurie criante de remplaçants dans le premier degré, manques partout de postes dans le second degré, y compris chez les personnels de direction. Nous subissons les 1800 suppressions de postes dans le 2e degré, décidées nationalement pour cette rentrée par le Ministre Blanquer. Et comme si cela ne suffisait pas, il annonce plus de 400 nouvelles suppressions de postes rien que dans le second degré pour 2022.

Le 1^{er} degré, qui est censé avoir été « favorisé » par rapport au 2nd degré, présente un constat accablant.

Du point de vue des effectifs, le constat landais est celui-ci : 31 écoles ou RPI fonctionnent à plus de 25 élèves de moyenne. Cela signifie concrètement certaines classes à plus de 25 (29 à Maurrin, 31 à Onesse Laharie par exemple...) : cela ne permet pas des conditions acceptables d'apprentissage. Les annonces ministérielles d'une limite de 24 en GS, CP, CE1 ne peuvent pas être tenues, les IEN le reconnaissent facilement « en off ». Les classes allégées en REP ne le sont qu'au détriment de l'augmentation des effectifs des autres classes. D'autant que cela doit se faire dans le cadre de l'inclusion systématique, à qui on ne donne pas non plus, les moyens de fonctionner, nous le verrons plus bas.

Ajoutons à cela la triste situation du remplacement, situation qui n'est pas spécifique au 1^{er} degré. En effet, l'impossibilité de pallier l'absence des collègues par des remplaçants contractuels recherchés et recrutés localement montre l'échec de cette politique, et la nécessité de revenir à un recrutement sur concours de fonctionnaires.

Plus encore, et comme cela se produit désormais régulièrement, certains représentants des organisations syndicales n'ont pas pu être remplacés. Les organisations syndicales l'ont rappelé avec force lors du dernier CTSD : les représentants du personnel doivent pouvoir s'engager dans la défense des collègues sans se retrouver condamnés soit à abandonner leur classe à leurs propres collègues, soit en contraignant les parents à trouver dans l'urgence un mode de garde. C'est une atteinte très grave au droit syndical.

Qu'en sera-t-il des stages de formation syndicale de la semaine prochaine ? Jusqu'à la semaine dernière, la priorité donnée aux formations en constellations, sur le temps de classe, avaient pour conséquence le non-remplacement de congés maladie ordinaires. Et aujourd'hui, on en est à retirer les décharges des directeurs moins de 3 classes pour aller remplacer les congés maladie ordinaire ! L'administration nous répondra « situation exceptionnelle due à la crise sanitaire » mais ce n'est que partiellement vrai. Ce que la crise sanitaire a montré, dans les périodes où le brassage est interdit et la répartition des élèves dans d'autres classes impossible, c'est que dans de très nombreuses situations, c'est la répartition des élèves dans d'autres classes qui permet de gérer les absences et non la présence d'un remplaçant ! **Pour la FNEC FP FO, qui tire depuis longtemps la sonnette d'alarme, une seule solution : recruter sur liste complémentaire** au lieu, de manière volontairement mesquine, de rendre des millions soit disant non utilisés à Bercy !

Tout cela montre des conditions d'enseignement de plus en plus difficiles. Ajoutez à cela que les enfants, reflets de la société et de ses évolutions, ont changé et que nous ne sommes plus en face du même public, en terme de capacités d'attention, de concentration et de travail ; tout cela fait que les questionnements sur la rupture conventionnelle, les Congés de Formation Continue, le Compte Personnel de Formation posés aux syndicats montrent que nombre de collègues sont à bout. Le recrutement est notoirement compliqué. La masterisation du concours a conduit à 40 % de candidatures en moins. Pour 2022, ce sont 216 postes de moins offerts au CAPES externe, 400 depuis 2019. Et là encore, le mépris du ministre Blanquer s'exprime à travers le Grenelle : **70 % des enseignants ne sont pas concernés par la « revalorisation » tant vantée médiatiquement !** Au moment où l'on évoque la future réforme des retraites, il est évident qu'un calcul des pensions qui ne serait plus fait sur la base des salaires des 6 derniers mois entraînerait une baisse des pensions de retraite d'au moins 30 %. Ce serait une véritable déclaration de guerre aux enseignants dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont mal rémunérés. De plus, fidèle à ses habitudes, ce gouvernement fonctionne à la contrepartie (ce qui est déjà risible quand on n'a rien obtenu !). Et pour le Grenelle, le revers de la médaille est de taille car il s'agit d'entraîner l'école dans un fonctionnement managérial, autonome à travers la loi Rilhac qui donnera aux directrices et directeurs d'école une « délégation de l'autorité hiérarchique ». Tout le monde comprend bien qu'ils finiraient pas devenir supérieurs hiérarchiques. Et cela, les enseignants du 1^{er} degré n'en veulent

pas ! Là encore, le ministre Blanquer ne cherche pas à régler les problèmes, à tout faire pour que l'école fonctionne : il sert une idéologie ultralibérale pour laquelle les dépenses de service public sont à proscrire...sauf lorsqu'il s'agit de distribuer, sans contrepartie, deux fois le budget de l'Education Nationale en aides aux entreprises (chiffres d'avant la crise sanitaire).

Enfin, **la crise sanitaire** a des conséquences sur les conditions de travail des enseignants. Il faut bien réaliser qu'envoyer du travail aux élèves cas contact ou positifs à domicile demande des explications supplémentaires, des corrections, de la numérisation de documents. Tout cela se rajoute donc à la préparation habituelle et mérite d'être reconnu. Quant à l'expérimentation landaise de maintien des classes ouvertes lors de cas positif, « ce n'est pas qu'elle a été un échec mais elle n'a pas marché », faute de pouvoir organiser les tests. Et voilà qu'on la généralise à l'ensemble du territoire ! Comprenez qui peut...

Tous les personnels constatent aujourd'hui les dégâts du confinement sur les apprentissages des élèves, mais aussi et surtout les dégâts liés à ces multiples suppressions de postes, et à la généralisation de « l'école inclusive », dans les écoles et les collèges notamment.

Plutôt que créer des postes et des structures médico-sociales nécessaires, plutôt qu'ouvrir des places en ITEP, en IME, en IM-Pro, en ULIS avec des enseignants spécialisés, des éducateurs et des équipes de soins pour lesquelles, dans les Landes, comme dans tous les départements, des dizaines d'élèves en situation de handicap sont sur liste d'attente, le gouvernement, à travers le terrible dispositif des PIAL, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés, institutionnalise l'inclusion systématique, et ce, quel que soit le handicap. Ceci explique l'explosion de l'accueil des élèves en situation de handicap dans les classes « ordinaires ».

Soyons clairs et évitons les faux débats : FO n'est pas contre l'inclusion, mais contre le systématique. Il faut du « cas par cas » : pour certains élèves une structure spécialisée est indispensable, voire vitale, pour bénéficier d'un enseignement adapté à leur handicap auquel ils ont droit.

FO alerte solennellement tous les membres de ce CDEN : la situation est très inquiétante, grave et la souffrance dans nombre d'écoles et d'établissements est grande, voire insupportable.

Souffrance des élèves en situation de handicap qui, de plus en plus souvent, avec les PIALs, ne bénéficient plus de leur temps d'accompagnement notifié par la MLPH ;

Souffrance des enseignants qui se retrouvent de plus en plus souvent seuls, sans accompagnant, face à un, voire plusieurs élèves en situation de handicap, souvent source de situations ultra-violentes ingérables ;

Et souffrance des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap, AESH, qui, depuis la généralisation des PIAL, doivent aider maintenant 2, 3, 4, 5... élèves en

situation de handicap, donc gérer de plus en plus de handicap différents et ce, avec une formation dérisoire, très souvent dispensée à distance.

A propos de ces personnels ultra précaires que sont les AESH, véritable sous-prolétariat de l'EN, FORCE OUVRIÈRE dénonce une nouvelle fois ici leurs salaires de misère : en moyenne 750€ nets.

Et ce n'est pas la pseudo-revalorisation de Monsieur le Ministre et sa nouvelle grille indiciaire mise en œuvre à cette rentrée qui change la donne : avec les temps partiels imposés, en fin de carrière, ils seront toujours rémunérés en fin de carrière sous le seuil de pauvreté. Honte à ce ministre (et aux précédents) qui exploite sans vergogne ces salariés dont les missions sont essentielles au bon fonctionnement de nos établissements scolaires et dont les tâches pérennes sont reconnues par toutes et tous, à tous les niveaux.

FO rappelle l'avis adopté par ce CDEN en mars dernier pour un véritable statut de la Fonction publique pour les AESH, avec un traitement décent, soit un « temps complet » dès 24 heures hebdomadaires d'accompagnement rémunéré à 100% du SMIC. Le CDEN des Landes demandait à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports d'ouvrir au plus vite des négociations avec les organisations syndicales représentatives. Cet avis est plus que jamais d'actualité.

Il est urgent de stopper cette « inclusion low-cost » des élèves en situation de handicap, d'abandonner les PIALs et au contraire d'affecter de toute urgence tous les moyens humains et financiers pour que tout élève en situation de handicap puisse suivre un enseignement adapté à son handicap.

L'argent il y en a : 75 millions d'euros ont été rendus par le Ministre sur le budget 2021 après les 200 millions d'euros rendus en 2019-2020.

Les attaques contre le baccalauréat via la réforme du lycée et Parcoursup concentrent l'offensive ministérielle contre l'enseignement public. C'est pourquoi La Fnec FP-FO considère que la reconquête du baccalauréat national est un élément essentiel du combat syndical qui concerne tous les enseignants, et au-delà toute la population. La casse du diplôme, clef de voûte de l'Éducation nationale, prolonge la réforme du collège dont nous continuons à demander l'abrogation. Refuser la réforme du lycée et du bac, c'est refuser la réforme du collège.

La Fnec FP-FO des Landes constate que malgré l'acharnement du ministre Blanquer à vouloir détruire le baccalauréat, les personnels revendiquent le rétablissement de son caractère national avec des épreuves disciplinaires terminales, ponctuelles, nationales et anonymes. Ils refusent les Plan Locaux d'Évaluation.

Face à cette attaque majeure, le SNFOLC et la FNEC FP-FO se sont adressés aux organisations syndicales du second degré pour dire NON au baccalauréat Blanquer et OUI au rétablissement du baccalauréat avec ses épreuves terminales, nationales et anonymes. Dans le même sens pour aider à la mobilisation, la FNEC FP-FO a proposé un vœu commun aux organisations siégeant au CSE, le 8 juillet et le 9 novembre.

Le SNFOLC décide d'engager une campagne nationale de réunions, d'HIS, d'AG, de multiplier les prises de position, dans l'unité intersyndicale quand c'est possible, dans les collèges et les lycées, en défense du baccalauréat premier grade universitaire, pour le rétablissement des épreuves terminales, nationales, disciplinaires et anonymes dès juin 2022.

C'est pourquoi, le SNFOLC et la FNEC FP-FO, considèrent qu'il faut tout mettre en œuvre dans l'unité la plus large, avec les UD, les fédérations de parents d'élèves, pour construire dès maintenant la mobilisation et le rapport de force.

Ils décident de préparer une conférence nationale début 2022 pour rassembler et faire un point d'étape, afin de préparer une initiative nationale en direction du ministre, y compris par la grève.

Nous vous remercions de votre attention.

M. MAILLARD Robert et M. CLAEREBOU Simon

Représentants titulaires de la FNEC FP-FO des Landes